



ASADP



Notre littoral dennevillais, encore cet automne, a été épargné durant les marées d'équinoxe. Mieux grâce à un vent de Sud-Sud-ouest, le haut de plage c'est ensablé ce qui nous assure un petit répit. Mais un jour ne faisant pas l'autre, nous devons rester vigilant sur l'évolution climatique et les conséquences pour les habitants du littoral.

Un point d'échange, évoqué lors de notre assemblée générale des propriétaires, nous avons rencontré l'équipe municipale. Cela nous a permis d'éclaircir nos incompréhensions et de faciliter notre travail commun.

Nous avons donc fait un tour d'horizon sur la protection du littoral de la commune de Port-Bail-Sur-Mer et particulièrement de Denneville. Nous sommes soumis aux trois risques : l'érosion, la submersion et les inondations. Nous avons également abordé les difficultés nées de la répartition des responsabilités d'anticipation et d'action dans le mille-feuille administratif que la loi NOTRE de 2018 n'a fait qu'accentuer. Nous avons redit notre souci du risque d'un reste à charge in fine des seuls copropriétaires et notre volonté d'agir pour contribuer à la prévention de leurs intérêts.

Le contexte général est à la diminution des dotations financière de l'Etat aux collectivités locales. Pour autant le maire garde la responsabilité de prévenir les catastrophes naturelles. La commune doit pour se faire concilier avec la communauté d'agglomération, qui dispose du choix de ses actions et n'a pas de contrainte ni d'obligation d'agir. Dans ce concert, notre ASA ne dispose que des missions et moyens propres qui lui sont alloués mais entend bien à son niveau être en représentation des copropriétaires de Denneville auprès de tous les autres acteurs en responsabilité principale d'agir, ... pour qu'ils agissent.

Notre projet de batardeau demeure d'actualité, mais ne peut être financé par nous même, dans la mesure ou la totalité de notre budget annuel de 33500 euros est accaparé par l'étude d'impact environnementale imposée par les services de l'Etat pour 46000 euros. Nous avons sollicité la commune et la communauté d'agglomération du Cotentin qui à ce jour, ne peuvent nous aider dans la réalisation de ce projet. Il nous faudra donc être patients pour trouver le financement de ce projet et enfin mettre en œuvre une stratégie de protection des personnes et des biens efficaces pour tous les habitants de Denneville-Plage

Dans cet échange de la situation avec l'équipe municipale, nous avons rappelé que l'existence d'une ASA permettait aux propriétaires une participation locale complémentaire, mais laissait entière la responsabilité propre de l'Etat et des différentes collectivités locales si une submersion lors d'un épisode de tempête devait survenir.

Pour l'information de tous les habitants du littoral du département de la Manche, l'Association de Défense du Trait de Côte du Cotentin (ADTCOC) dont l'ASA de Denneville-Plage est membre, organise des réunions sur la question : « Quel devenir pour le littoral du COTENTIN face au changement climatique ? ». Des réunions ont déjà eu lieu à Siouville-Hague, Port-Bail-sur-mer, Saint-Lô, et Agon-Coutainville. Les prochaines réunions auront lieu le 5 février à 18h à Barfleur salle MORA et le 12 février à 18h à Granville.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

